

Le 27 juillet 2022

AVIS A LA POPULATION

La loi n°2015 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, dite Loi Abeille, impose à tout opérateur de transmettre au préalable un dossier d'information relatif à l'implantation ou à la modification substantielle d'installations radioélectriques.

Dans cette perspective, la Société FREE a déposé un dossier d'information pour un projet d'implantation d'une nouvelle antenne relais sur l'immeuble situé au 12 Rue Gaston Lesage en émettant dans les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture en Internet haut et très haut débit en 3G/4G/5G.

Cette simulation de l'exposition aux champs radioélectriques est consultable par les administrés au service urbanisme, aux heures d'ouvertures habituelles de la mairie ainsi que sur le site internet <https://ressources.dourdan.fr/>.

Le public pourra transmettre ses observations par courrier à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse de la Mairie, par courrier électronique sur le site internet de la Commune ou dans un registre au service urbanisme avant le mercredi 17 août 2022, 17 heures.



Monsieur Paolo DE CARVALHO
Mairie - Dourdan
Esplanade Jean-Moulin
91410 Dourdan Cedex

Paris, le 16/06/2022

Objet : Remise Dossier Information Mairie

Réf(s) : 91200_007_01

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver annexé à ce courrier, le Dossier d'Information Mairie concernant le projet d'installation d'une station d'antennes relais Free Mobile situé 12 rue Gaston Lesage, 91410 Dourdan.

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Grégoire SCHENBERG

Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile
CODE SITE : 91200_007_01
ADRESSE DU SITE : 12 rue Gaston Lesage
COMMUNE : 91410 Dourdan
DATE : 16/06/2022

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR : FREE MOBILE
COMMUNE : Dourdan
NOM DU SITE : 12_Gaston_Lesage_91410
CODE SITE : 91200_007_01
ADRESSE : 12 rue Gaston Lesage - 91410 Dourdan
TYPE DE SUPPORT : Immeuble
PROJET DE : Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES : X = 576843.82, Y = 2392288.13
Longitude : 2.023116, Latitude : 48.528933

| CONTACT FREE MOBILE

NOM : Grégoire SCHENBERG
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL : gschenberg@free-mobile.fr
ADRESSE : Free Mobile
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	7
5. Plan de situation à l'échelle	8
6. Plan de cadastre	9
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	10
8. Déclaration ANFR	13
9. Plans du projet	14
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité	18
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	18
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	19
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	20

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, Free Mobile projette l'installation d'une station relais sur l'immeuble sis 12 rue Gaston Lesage 91410 DOURDAN et émettant dans les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600 MHz pour contribuer à la couverture en Internet haut et très haut débit de votre commune en 3G/4G/5G.

Une attention particulière a été portée à l'insertion paysagère du projet : il s'agit de trois fausses cheminées en retombées de teinte RAL 9001.

Les baies techniques seront raccordées aux antennes par des câbles (fibre optique)

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuths (S1/S2/S3)		80° 210° 300°	

Antennes 80° 210° 300°

Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
4G 700 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	31	28.85	6°
5G 700 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	31	28.85	6°
3G 900 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	29	26.85	6°
4G 1800 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	33	30.85	4°
3G 2100 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	30	27.85	4°
4G 2100 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	33	30.85	4°
4G 2600 MHz	15 m	113 m	12.90 m	110.90 m	13.90 m	111.90 m	33	30.85	4°

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne

⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

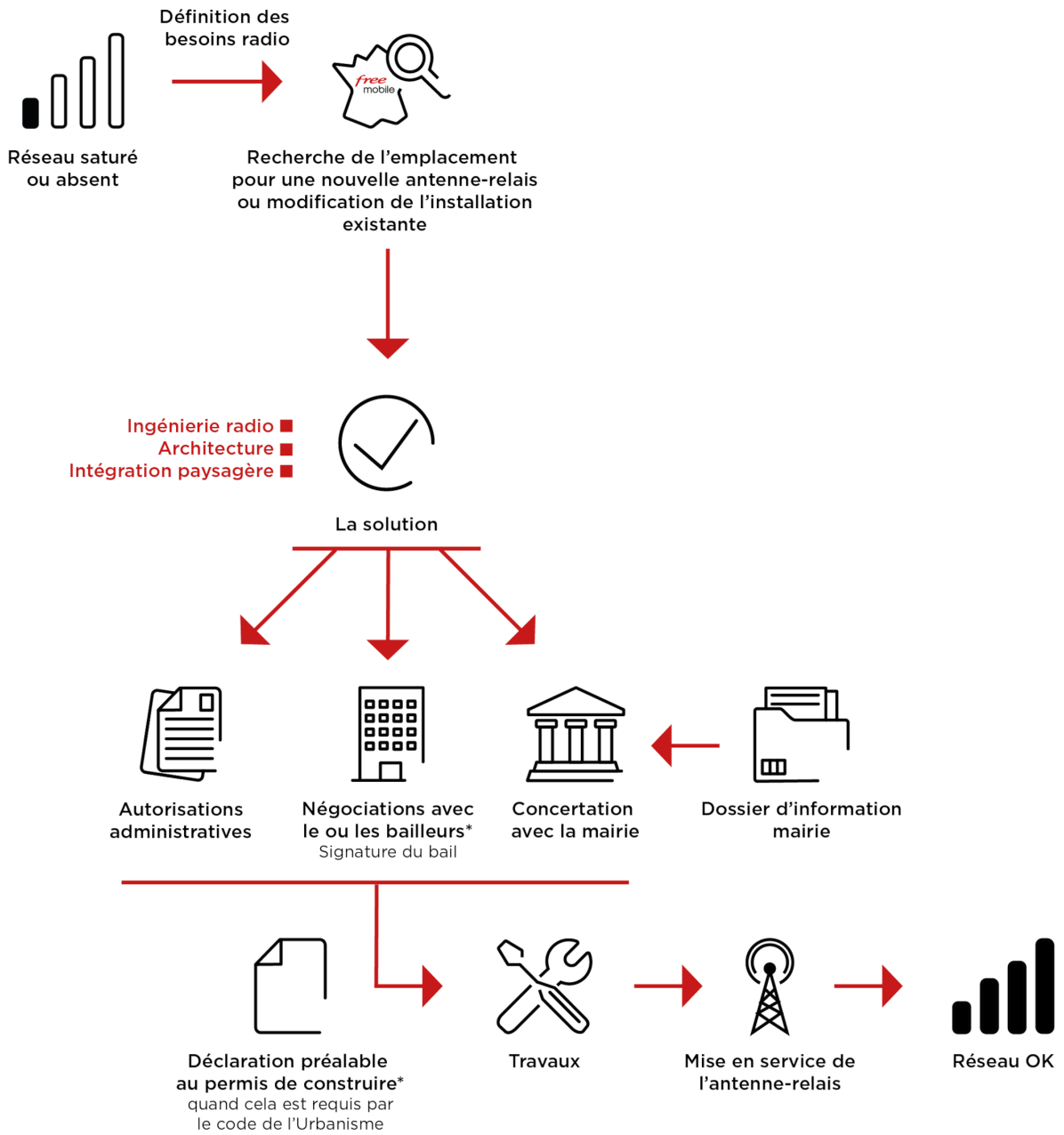
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Juin 2022
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Juillet 2022
Début des travaux (prévisionnel)	Septembre 2022
Mise en service (prévisionnel)	Novembre 2022

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

12 rue Gaston Lesage
91410 Dourdan

Coordonnées

Lambert II étendu

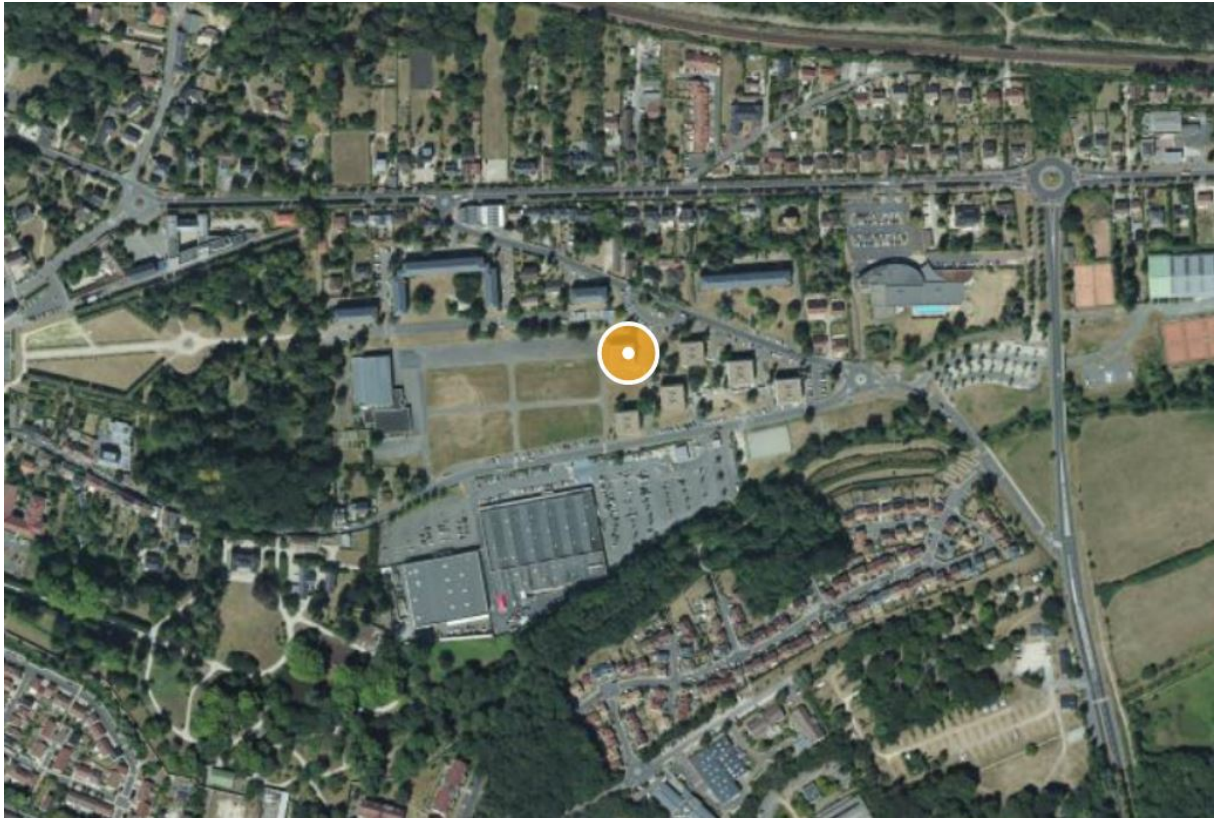
X = 576843.82
Y = 2392288.13

WGS 84

Longitude : 2.023116
Latitude : 48.528933

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



6. Plan de cadastre

Département :
ESSONNE

Commune :
DOURDAN

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

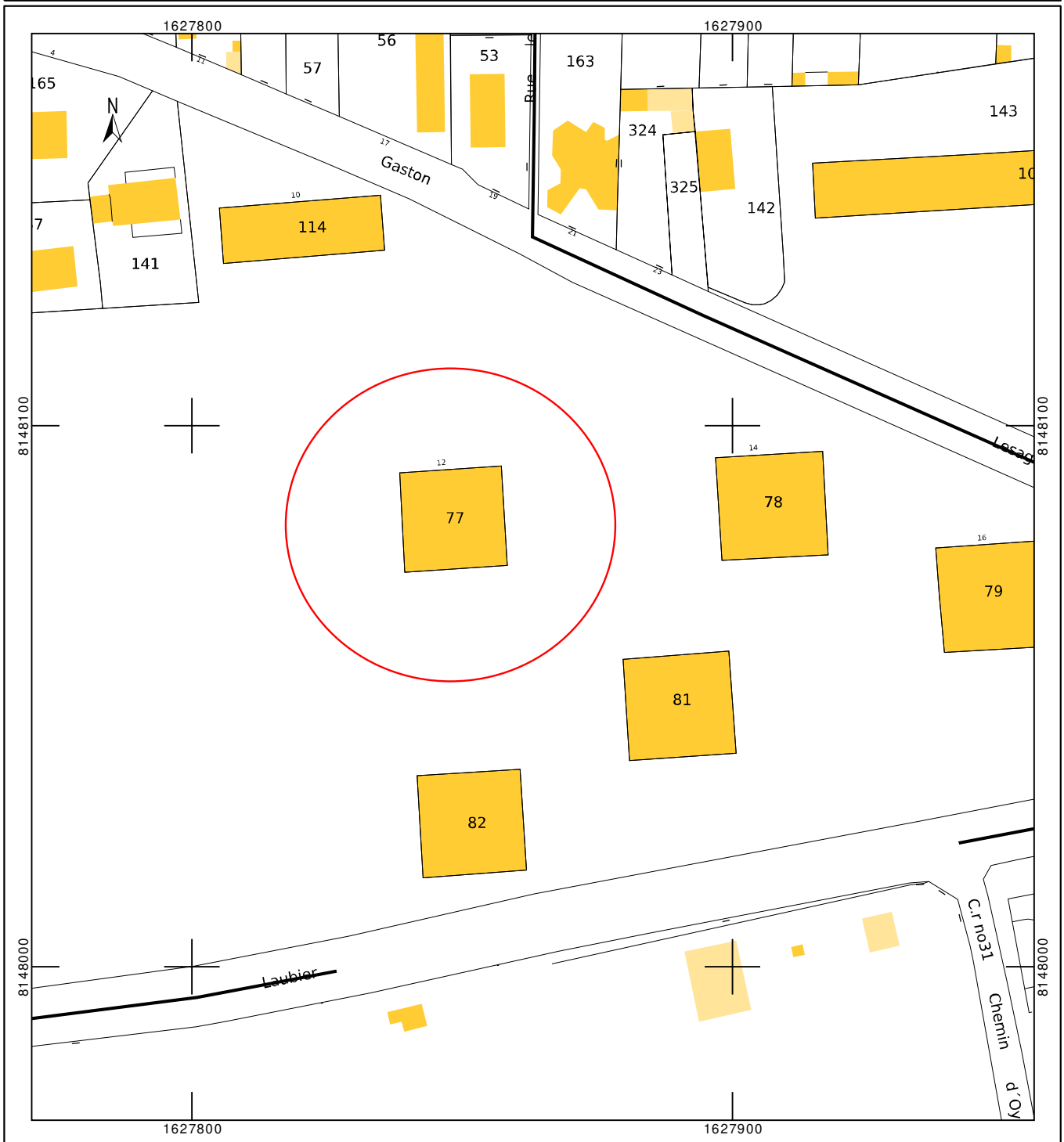
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
CDIF DE CORBEIL-ESSONNES
75-79 rue Feray Pôle de Topographie et
de Gestion Cadastre 91107
91107 Corbeil-Essonnes Cedex
tél. 01 60 90 51 00 - fax 01 60 90 51 28
cdif.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

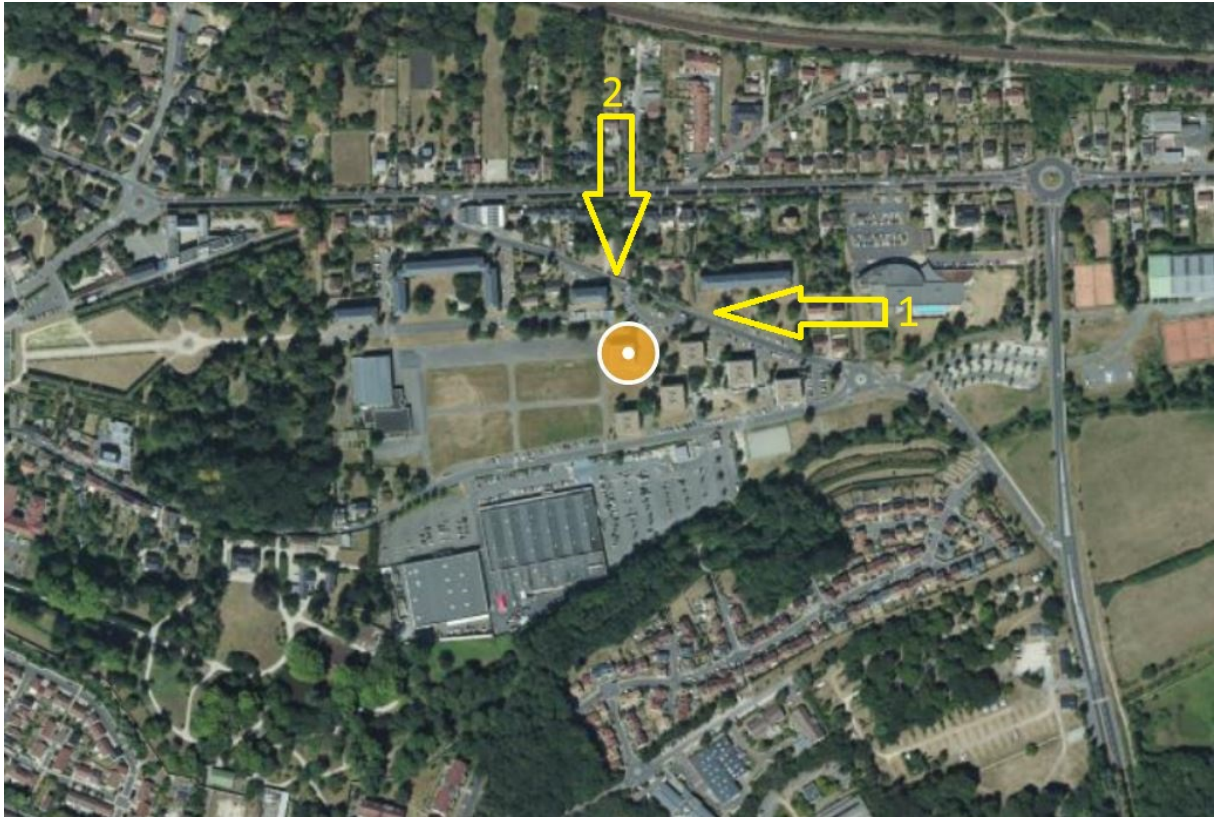
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

oui non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité balisé accessible au public**

oui non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

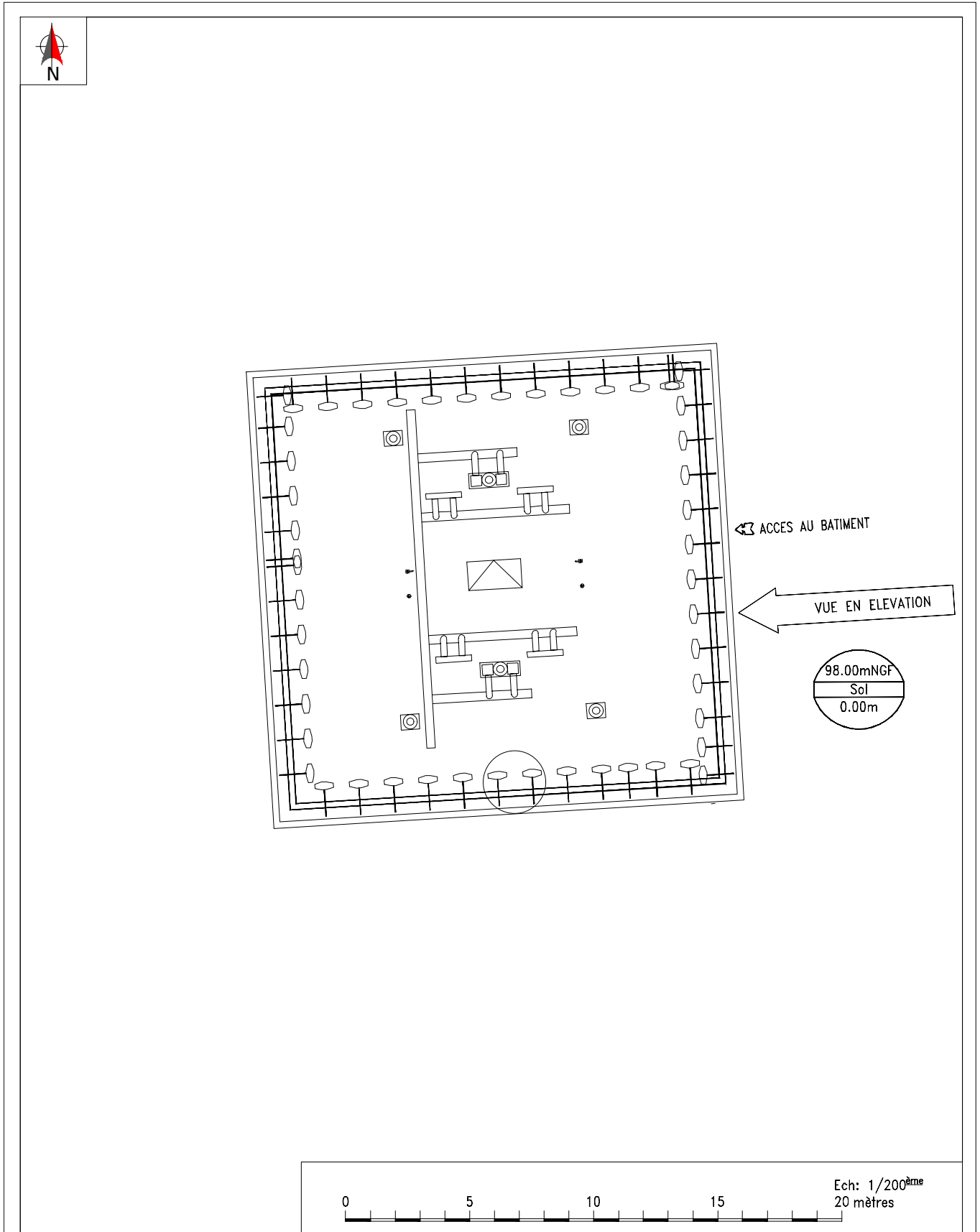
3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

oui non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

oui non

9. Plans du projet



12_GASTON_LESAGE_91410			
	12 Rue Gaston Lesage		ID : 91200_007_01
	91410 DOURDAN		
N° FOLIO : 04	PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT		
DOSSIER : APS	INDICE : A	FICHER :	91200_007_01_APS_78_FPS_TT_122021_A.dwg

free



Accès terrasse:

- Rehausse palière inclinée
- Barre d'accroche à descendre
- Grille et marche dans le trou d'homme
- Echelle à stocker au dernier étage
- Garde-corps avec portillon et marche en sortie terrasse

!!! Attention !!!

- Façade avec isolation extérieure récente
- Eclairage à prévoir en cerclage cheminée
 - Antennes à mettre à 1,50m minimum des ouvrants
 - Balisage du câble existant sur la terrasse à prévoir

- Intégration dans un cache en résine 1mx1m (sous réserve bureau d'étude)
- RAL identique à la façade (9001 à confirmer)
- Antennes sur mâts rabattable ou accès nacelle

Adductions:

Prévoir des percements et une gaine depuis le sous-sol jusqu'à la terrasse puis un cheminement jusqu'au TD.
Nous n'avons pas eu accès au local adductions, à vérifier lors de la VIC

Secteur 3 Az: 300°
1 Antenne Multitechno
Ht 2,10m HBA 12,90m
fixée sur mâts en retombée dans un cache en résine peint RAL 9001

Crosse de sortie à poser à côté des existantes

Balisage OEM par plots légo à poser

4 RRH sur mât support à moins de 5m des antennes 3/4G sur dalles type SOFRER

FH ø40
HMA 1,50m/Terrasse sur mât sur dallettes
Az à définir (En réserve)

Boîte à clés à installer sur potelet ou encastrée dans la partie du sous-bassement à droite de l'entrée du bâtiment

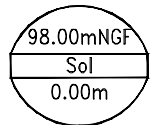
Zone technique Free-mobile :

- 1 pile énergie sur socle NSN (FPRB1/FPBC1/FPRB2/FPBC2)
- 1 pile système sur socle NSN (AMOD/FSMF1/FOC1)
- Boîtes de lavage sur mât
- 1 coffret énergie TGBT sur mât sur plot béton
- + 1 antenne GPS

ACCES AU BATIMENT

Garde-corps autour du skydômes

VUE EN ELEVATION



4 RRH sur mât support à moins de 5m des antennes 3/4G sur dalles type SOFRER

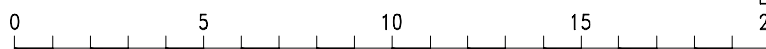
Spot d'éclairage à installer en cerclage sur la cheminée

4 RRH sur mât support à moins de 5m des antennes 3/4G sur dalles type SOFRER

Secteur 2 Az: 210°
1 Antenne Multitechno
Ht 2,10m HBA 12,90m
fixée sur mâts en retombée dans un cache en résine peint RAL 9001

FH ø40
HMA 1,50m/Terrasse sur mât sur dallettes
Az à définir (En réserve)

Secteur 1 Az: 80°
1 Antenne Multitechno
Ht 2,10m HBA 12,90m
Fixée sur mâts en retombée dans un cache en résine peint RAL 9001



Ech: 1/200^{ème}
20 mètres

12_GASTON_LESAGE_91410



12 Rue Gaston Lesage

ID : 91200_007_01

91410 DOURDAN

N° FOLIO : 05

PLAN D'IMPLANTATION PROJET



DOSSIER : APS

INDICE : A

FICHER :

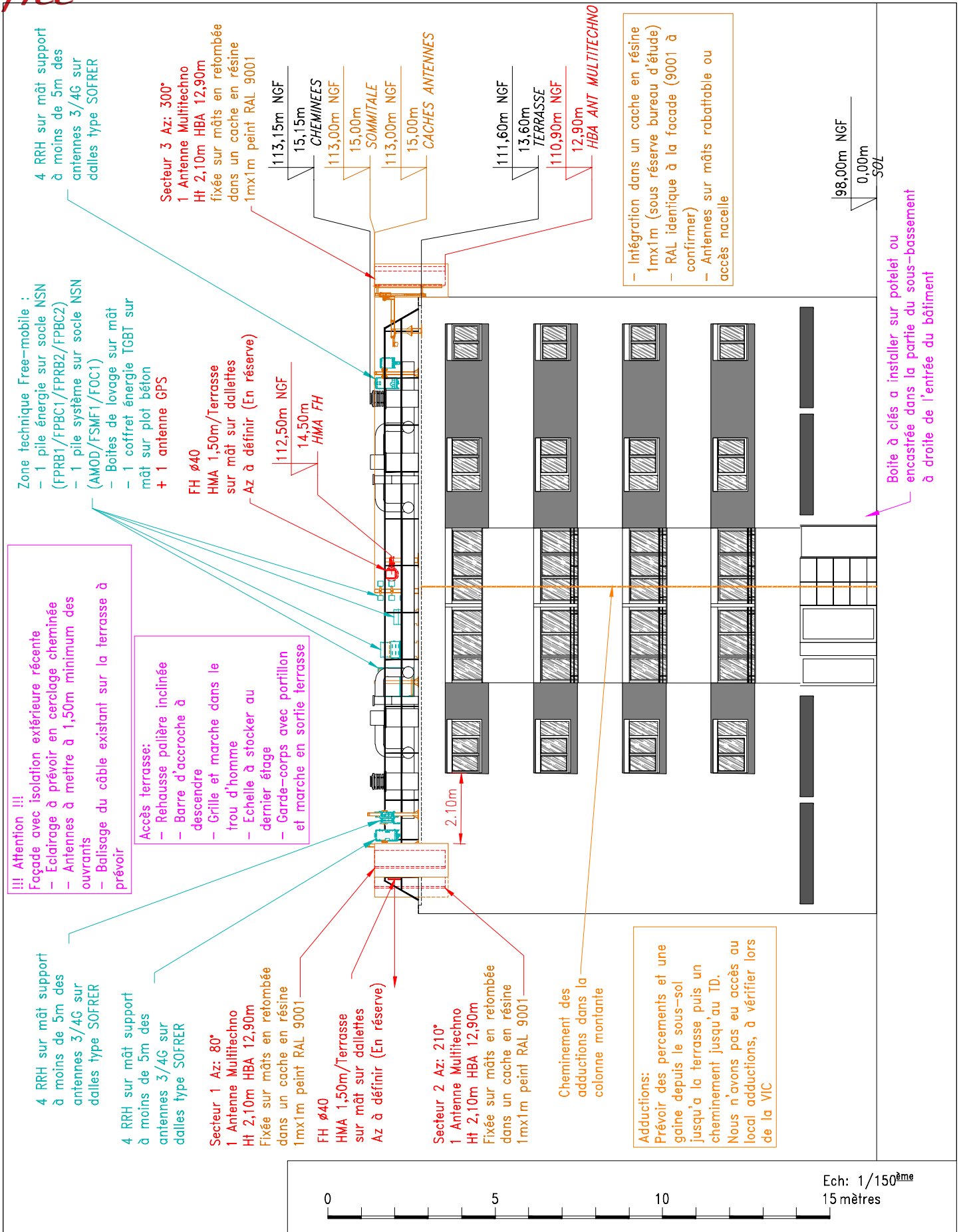
91200_007_01_APS_78_FPS_TT_122021_A.dwg



Ech: 1/150^{ème}
15 mètres

12_GASTON_LESAGE_91410

	12 Rue Gaston Lesage		
	91410 DOURDAN		
N° FOLIO : 06	VUE EN ELEVATION EXISTANT		
DOSSIER : APS	INDICE : A	FICHER :	91200_007_01_APS_78_FPS_TT_122021_A.dwg

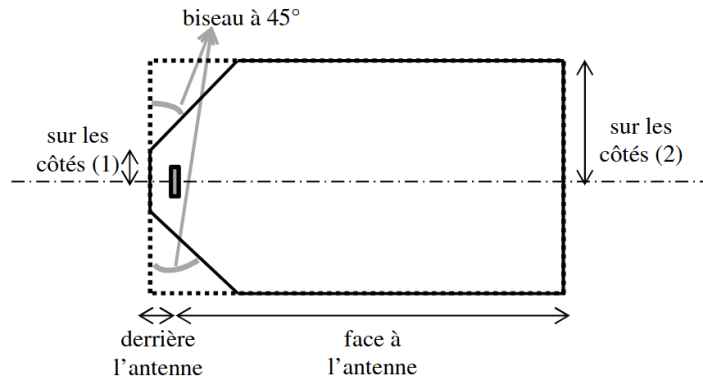


12_GASTON_LESAGE_91410

	12 Rue Gaston Lesage		ID : 91200_007_01
	91410 DOURDAN		
N° FOLIO : 07	VUE EN ELEVATION PROJET		
DOSSIER : APS	INDICE : A	FICHER : 91200_007_01_APS_78_FPS_TT_122021_A.dwg	

10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse
Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que *«cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population»*

12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de**

cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.